

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 €ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de **Quemperven**

Programme de voirie 2024

PROCÉDURE ADAPTÉE

Section 1 : identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de Quemperven.
Nom de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 212 202 576 00014.
Ville : Quemperven.
Code postal : 22450.
Groupeur d'acheteurs : non.
Section 2 : communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Identifiant interne de la consultation : VOIRIE-2024-QUEMPERVEN.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact :
Section 3 : procédure
Type de procédure : procédure adaptée inférieure à 90 k euros HT.
Condition de participations :
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limitées de réception des plis : 25 septembre 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique :
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : non.
L'acheteur exige la présentation de variantes :
Critères d'attribution :
Section 4 : identification du marché
Intitulé du marché : programme de voirie 2024.
Code CPV principal : 45233141.
Type de marché : marché.
Description succincte du marché : travaux de réfection de voirie communale.
Lieu principal d'exécution du marché : 22.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots
Marché alloté : non.
Section 6 : informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires :

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 27 août 2024 il a été constitué une SARL à capital fixe dénommée : SARL Nutri'Om.
Capital : 2 000 euros.
Objet social : la société a pour objet le négoce en nutrition pour animaux de compagnie. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Saint-Brieuc.
Siège social : 3, Le Cosquer Mur de Bretagne, 22530 Guerledan.
Gérance : M. Olivier Maudieu demeurant 3, Le Cosquer, Mur de Bretagne, 22530 Guerledan.



Centre Mathis, rue Jean-Monnet
22120 YFFINIAC
et 23, rue Saint-Guillaume
22000 SAINT-BRIEUC

LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé à Saint-Brieuc en date du 1er août 2024, la SAS GBF, sise 6, rue d'Ouessant, 22000 Saint-Brieuc, immatriculée au RCS de Saint-Brieuc 898.324.223, a confié à titre de location gérance à la société Souhassoum, SAS au capital de 1 500 euros, dont le siège est 4, rue Victor Bash, 22000 Saint-Brieuc, immatriculée au RCS de Saint-Brieuc 928 677 129, l'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant sis Centre Commercial Les Champs, 1, rue Sainte Barbe, 22000 Saint-Brieuc pour une durée de trois ans renouvelable, à compter du 1er août 2024 et pour finir le 31 juillet 2027.

Le Président.



Centre Mathis, rue Jean-Monnet
22120 YFFINIAC
et 23, rue Saint-Guillaume
22000 SAINT-BRIEUC

SOUHASSOUM

SAS au capital de 1 500 euros
RCS Saint-Brieuc 928 677 129

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique, du 1er août 2024, la société susvisée a décidé de transférer son siège social et établissement principal du 4, rue Victor Bash 22000 Saint-Brieuc au Centre Commercial Les Champs, 1, rue Sainte-Barbe, 22000 Saint-Brieuc, à compter du 1er août 2024.
Les statuts sont modifiés en conséquence et la modification est faite au RCS de Saint-Brieuc.

Pour avis
La Gérance.

Pour avis
La Gérance.

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Avis administratifs

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTE

Élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) du site patrimonial remarquable (SPR) de Lannion

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 24/146, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Lannion.
Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable de Lannion pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 16 septembre 2024 à 9 h 00 au vendredi 18 octobre 2024 à 17 h 00.
Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du Code de l'environnement : la notice de présentation, les pièces du projet de PVAP ; l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas, l'avis de la Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine (CRPA) ; les avis des Personnes publiques associées.
M. Raymond Le Goff a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Rennes en date du 3 juillet 2024.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Lannion, place du Général-Leclerc, 22303 Lannion.
Les pièces du dossier en version papier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie de Lannion aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :
- lundi au vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- samedi : de 9 h 00 à 12 h 00.
Le dossier sera également disponible sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/> ainsi que sur le site de la mairie de Lannion à l'adresse : <https://www.lannion.bzh/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête à la mairie de Lannion,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Lannion, place du Général Leclerc, 22303 Lannion.
Les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible à l'hôtel de ville de Lannion.
- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête publique à l'adresse suivante : spr.lannion@lannion-tregor.com

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales en mairie de Lannion aux dates et heures suivantes :
- lundi 16 septembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 24 septembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 5 octobre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 10 octobre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 18 octobre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

Après clôture de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.
Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours le Président de Lannion-Trégor Communauté et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le Président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, le dossier de l'enquête accompagné du registre, des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.
Simultanément, il transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Lannion et en sous-préfecture de Lannion pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera publiée (pendant une durée d'un an) sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux locaux.
Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1ère insertion et au cours de l'enquête pour la 2e insertion.
Cet avis sera publié par voie d'affiches au siège de Lannion-Trégor Communauté, à la mairie de Lannion et en différents endroits de la commune.
L'avis sera également publié sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>

À l'issue de l'enquête publique et en application de l'article R.153-43 du Code de l'urbanisme, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté sera chargé d'approuver le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Lannion dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Commune de POMMERIT-LE-VICOMTE

Projet de modification simplifiée n° 3 du PLU intercommunal de Leff Armor Communauté

AVIS

Par arrêté intercommunal AC-2024-07-1-7, une mise à disposition du public a été prescrite pour un projet de modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme intercommunal de Leff Armor Communauté, en vue de compléter la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination au titre de l'article L.151-11-2 du Code de l'urbanisme sur la commune de Pommerit-le-Vicomte.
Les pièces constitutives du dossier ainsi qu'un registre d'observations seront mis à la disposition du public, en mairie de Pommerit-le-Vicomte du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024 inclus aux horaires suivants : le lundi de 9 h 00 à 12 h 00, du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Le dossier mis à disposition pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://pommeritlevicomte.fr>

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact d'un marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.



Trouvez gratuitement

le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarchés.com

Artisans, PME cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics sans formalités* des collectivités locales ou régionales. Vous pouvez les retrouver également sur le site annonces-legales.ouest-france.fr

*hors les procédures formalisées du code des marchés

Abonnez-vous !

6 mois = 80€

À l'occasion de nos 80 ans, abonnez-vous au Pack famille : le papier et le numérique pour vous + 4 abonnements numériques à offrir à vos proches

-70%

de réduction

BULLETIN D'ABONNEMENT

OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille Ouest-France : pendant 6 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour **13,35 €/mois** au lieu de ~~45,50€*~~, soit **80 € pour 6 mois**. **INCLUS**, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

AP3C
C241080A

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

CP

Ville

Tél.

Email

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT :

Facile et sécurisé, par prélèvement : je serai prélevé(e) d'un montant de **13,35 €/mois** pendant **6 mois**. Au terme de ces 6 mois, mon abonnement me sera facturé à un tarif privilégié de 36,80 €/mois pendant 6 mois.

Choix 1

Désignation du compte à débiter

N° IBAN

Nom et adresse du créancier

Ouest-France - 10, rue du Breil
35051 Rennes Cedex 9
N° ICS **FR65ZZ008443**

N'oubliez pas de signer votre mandat et d'y joindre un relevé d'identité bancaire. Type de paiement : récurrent

Fait à Signature obligatoire :

Le

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier désigné ci-dessus à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits sont expliqués dans un communiqué disponible auprès de votre banque.

Je préfère régler en une seule fois par chèque : je joins mon règlement d'un montant de **80 €** au lieu de ~~273€~~ pour 6 mois d'abonnement, à l'ordre de Ouest-France.

Choix 3

* Voir conditions sur o-f.fr/abo/80ans.
Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU FR217483_03HKQW.